

Commission de la Culture et de l'Enfance du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2014–2015

11 JUIN 2015

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU JEUDI 11 JUIN 2015 (MATIN)

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de M. Christos Doulkeridis à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Situation du secteur socioculturel» (Article 76 du règlement)	3
2	Questions orales (Article 81 du règlement)	7
2.1	Question de Mme Valérie De Bue à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Site Daardaar.be»	7
2.2	Question de M. Olivier Maroy à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Stand-by du concours de création de format TV»	8
2.3	Question de Mme Véronique Salvi à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Plan « TV »»	8
2.4	Question de M. Nicolas Tzanetatos à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Réforme des instances d'avis»	10
2.5	Question de M. Nicolas Tzanetatos à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mise à jour des données présentées sur le site culture.be»	10
2.6	Question de M. Olivier Maroy à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Frais d'assurance des musées de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les expositions temporaires»	11
3	Ordre des travaux	12

Présidence de M. Philippe Knaepen, président

– *L'heure des questions et interpellations commence à 11 h.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Interpellation de M. Christos Doulkeridis à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Situation du secteur socioculturel» (Article 76 du règlement)

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Depuis le début de la législature, mon groupe relaie, au sein de ce Parlement, les craintes du secteur socioculturel. Le 12 mai dernier, nous discutons de l'enjeu des modifications décrétales visant à restreindre les budgets des centres culturels, des centres d'expression et de créativité, et des bibliothèques. Deux mois auparavant, le 19 mars, je vous interrogeais, au sein de cette commission, sur la situation des centres d'expression et de créativité qui ne recevaient aucune réponse sur les demandes de reconnaissances déposées. Et, en décembre 2013, ma collègue Hélène Ryckmans vous alertait sur la situation difficile des associations d'éducation permanente. De votre côté, vous affirmiez, le 12 mai dernier, «souhaiter préserver l'ensemble du secteur» avant de conclure: «nous nous en sortons bien!»

Pour chacun de ces secteurs, le son de cloche est le même: les rumeurs sur leur avenir sont très alarmantes, les dossiers sont «bloqués au cabinet», y compris dans les cas de reconnaissance «automatique», à savoir liée à une évaluation positive et sans demande d'augmentation budgétaire, alors que le travail a été correctement mené par les équipes et les conseils d'avis. Les secteurs n'obtiennent aucune réponse, et la concertation semble lacunaire.

Aujourd'hui, ces associations lancent un cri d'alarme commun et souhaitent qu'il résonne jusque dans notre commission. Nous connaissons désormais l'issue de la discussion qui a eu lieu ce matin.

Dans ce courrier commun, adressé à l'ensemble des groupes, les associations professionnelles des bibliothécaires et des documentalistes, l'Association des centres culturels de la Communauté française, le Réseau des professionnels en centres culturels, l'Association des programmeurs professionnels en Communauté française, la Fédération des employeurs des secteurs de l'éducation permanente et de la formation des adultes, la Fédération interdiocésaine des bi-

bliothèques et des bibliothécaires catholiques, la Fédération pluraliste des centres d'expression et de créativité, ainsi que l'association Musées et société en Wallonie, demandent à être entendues par notre commission

Dans cette lettre, ces organisations mettent en avant de gros problèmes dus à votre gestion politique et à celle de votre cabinet. Elles dénoncent «un important déficit de concertation avec le cabinet référent». Elles souffrent «d'un manque de communication claire de la ministre leur permettant d'envisager les prochaines années» et souhaitent «mettre en lumière les manquements» constatés, à savoir «les difficultés liées à l'application hasardeuse des lois et la question du déficit démocratique actuellement ressenti».

Madame la Ministre, la situation est très sérieuse. Pendant que vous organisez votre processus de concertation *Bouger les lignes*, c'est tout le secteur de la démocratie culturelle qui semble pâtir d'un manque de concertation et d'une gestion chaotique.

La culture est un facteur d'émancipation, d'éducation et de cohésion sociale. On en parle régulièrement, et tout le monde s'accorde sur ce point. Le débat d'hier sur la «déradicalisation» nous a rappelé qu'en éducation permanente, une grande partie du travail, fondamental pour notre démocratie, doit se faire en amont.

Participer à la vie culturelle et exercer son droit à la culture forment un droit fondamental, reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme en son article 27. Ce sont précisément ces structures, qui œuvrent au droit à la culture pour tous et permettent à des publics généralement exclus d'y avoir accès, que vous malmenez.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous éclairer sur la concertation en cours avec l'ensemble de ces secteurs?

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi les dossiers de reconnaissance restent bloqués depuis des mois, alors qu'ils ont été correctement réalisés et que, dans nombre de cas, ils concernent des acteurs déjà reconnus et positivement évalués par les instances?

Que répondez-vous au secteur concernant l'application hasardeuse des décrets et l'absence de concertation?

Qu'en est-il, réellement, de l'évolution du processus *Bouger les lignes*?

M. le président. – La parole est à Mme Emmery.

Mme Isabelle Emmery (PS). – J'avais déposé, *in illo tempore*, une question orale sur la rencontre sectorielle des centres culturels à Huy. Elle n'avait pas été retenue.

Cette rencontre a eu lieu le 19 mai dernier. Le rapport d'activités 2014 de la Commission des

centres culturels y a été présenté. Le climat dans lequel se sont déroulés les échanges peut être qualifié de tendu, étant donné les inquiétudes d'une série d'opérateurs culturels concernant les contraintes budgétaires.

Madame la Ministre, votre administration et votre directeur de cabinet adjoint y étaient présents. Celui-ci a rappelé les propos que vous aviez tenus lors de notre commission du 12 mai: «des reconnaissances pourront être accordées pour des opérateurs reconnus en vertu des anciennes dispositions, sans pour autant que l'enveloppe budgétaire soit augmentée».

Dans le climat budgétaire actuel, et étant donné les efforts importants demandés à la Fédération, je suis bien consciente des difficultés de financer l'application du nouveau décret sur les centres culturels. Toutefois, afin que les opérateurs culturels puissent disposer d'une information claire et précise, je me permets de vous poser les questions suivantes.

Prévoyez-vous, dans le cadre du décret-programme, d'appliquer un moratoire sur la reconnaissance des centres culturels?

Une information officielle sera-t-elle prochainement communiquée aux opérateurs pour leur annoncer qu'aucune reconnaissance ne sera possible pour les opérateurs non reconnus par le décret de 1992?

Il est question aussi d'une enveloppe permettant d'organiser des appels à projets destinés aux centres culturels. Quels seraient les éventuels bénéficiaires de cette enveloppe? Quel est le montant prévu en 2015? Ne serait-il pas préférable, sur la base d'un diagnostic territorial, de reconnaître et soutenir un centre culturel plutôt que d'organiser des actions *one shot*?

Vous aviez expliqué en commission la possibilité de revoir le décret. Quels sont les aspects particuliers sur lesquels vous envisagez de revoir le texte du décret?

Enfin, comment, dans la poursuite de la dynamique de concertation mise en place dans le cadre du nouveau décret, l'administration de l'Inspection prévoit-elle d'accompagner le travail des centres culturels? Un essoufflement de ce travail serait de mauvais augure.

M. le président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Le groupe MR souhaite évidemment s'associer à l'interpellation de M. Doulkeridis, dans la foulée du courrier que nous avons tous reçu au sujet de l'avenir du secteur culturel.

Je souhaiterais également, à titre personnel, attirer votre attention sur la baisse de fréquentation – 8 % en trois ans – des bibliothèques, même si une question similaire figure à l'ordre du jour.

C'est tout le tassement des subsides décidé par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui nous fait peur et inquiète particulièrement le secteur. Récemment, un fonctionnaire général a écrit aux communes que, faute de crédits budgétaires mis à disposition du département, la Direction générale réduirait les dotations de 8 à 10 %. Je relaye dès lors ici les inquiétudes du secteur, notamment pour les emplois en jeu.

M. le président. – La parole est à Mme Moucheron.

Mme Savine Moucheron (cdH). – Je trouvais que l'interpellation tombait à point avec la demande d'audition. M. Doulkeridis nous a dit qu'il avait déposé son interpellation le jour de la réception du courrier, mais notre groupe n'a reçu aucun courrier, sinon une copie qui nous a été adressée plus tard par le président. Cette interpellation nous permet de nous joindre au débat afin d'obtenir des informations. Celles-ci seront peut-être aussi utiles au MR et à Ecolo dans le cadre de leur rencontre avec le secteur.

Les opérateurs nourrissent des inquiétudes très légitimes. Je me permets de rappeler ici quelques arguments qui s'inscrivent dans les difficultés budgétaires que nous connaissons.

Je rappelle d'abord que le budget initial exprimait une volonté de protéger le secteur de la manière la plus juste et la plus équitable possible en réduisant non pas de 3 %, mais de 1 % les budgets alloués aux institutions via les conventions et les contrats-programmes. L'ajustement budgétaire nous dira ce qu'il en est, mais Mme la ministre peut peut-être nous donner quelques informations sur ce point.

Ensuite, cela me semble être une preuve de bon sens de décider, pour éviter de faire souffrir davantage tout un secteur, d'appliquer des décrets sur les centres culturels et les centres d'expression et de créativité (CEC) à la demande des opérateurs déjà reconnus, tout en maintenant inchangées les subventions prévues pour 2015 et 2016. Toute dépense supplémentaire aurait immanquablement eu pour effet de devoir réaliser des économies sur le dos des opérateurs du secteur.

Le processus de concertation en cours démontre une volonté manifeste d'objectiver les besoins de la culture et surtout d'entendre les artistes et l'ensemble des institutions, qui sont les premiers concernés, afin d'envisager la meilleure manière de les soutenir. Tel me semble être la volonté de l'opération *Bouger les lignes*: être à l'écoute du terrain et construire ensemble le projet culturel de demain. Le temps peut paraître long à certains d'entre nous ou au secteur qui se pose beaucoup de questions. Cependant, travailler dans la précipitation ne permet pas de trouver des solutions durables et largement partagées.

Les fédérations ont adressé un courrier au président de la commission et à la ministre. Ce

courrier laissait entendre un manque d'écoute et de réaction de leur part. Avez-vous eu, Madame la Ministre des contacts préalables avec ces fédérations? Outre les éléments que je viens de rappeler, que peut-on répondre aux inquiétudes qu'elles expriment dans leur courrier? Des questions persistent autour de l'opération *Bouger les lignes*, malgré la transparence du processus et leur participation aux ateliers. N'y aurait-il pas lieu de relancer une campagne de sensibilisation en vue de permettre de nouvelles contributions et d'attirer encore plus de participants? Pourriez-vous nous rappeler le calendrier de travail de la fin l'opération et nous exposer le calendrier envisagé pour la suite?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je voudrais commencer par retracer l'historique de la situation. Juste avant les élections, des décrets ont été adoptés sans que la majorité en place puisse en assurer le financement. Il était sans doute très séduisant et sympathique de proclamer des augmentations avant les élections. On a en effet annoncé une croissance des moyens des centres culturels et des centres d'expression et de créativité (CEC) ou encore la reconnaissance des bibliothèques alors qu'on n'avait pas le moindre euro. Or, vu la situation économique et les efforts à faire dans le cadre européen, les budgets ne sont pas en augmentation.

Le secteur parle de ce qu'il aimerait avoir et qu'il n'a jamais eu. Pendant des années, les centres ne disposaient pas de ces moyens supplémentaires et ils n'ont pas demandé à être entendus par le parlement. Il faut dire que le ministère ne dépendait pas du même parti. Ceci explique peut-être cela. De quoi parle-t-on exactement? De promesses qui ont été faites lors de l'adoption de décrets dont le financement n'était pas assuré. On ne parle pas d'économies, mais d'un montant supplémentaire et le secteur se demande quand il l'obtiendra.

Quand je suis devenue ministre, j'ai hérité d'un accord de majorité PS-cdH et d'un cahier des charges. Celui-ci prévoyait un moratoire complet pour tous les secteurs de la culture pendant cinq ans – plus aucune reconnaissance ni aucune augmentation – et une diminution de 3 % partout. Parce que je trouvais que c'était excessif, je me suis battue pour éviter le moratoire. J'ai préféré tabler sur des transferts à l'intérieur de l'enveloppe fermée qui m'était accordée. Sans refinancement et avec une telle enveloppe, il est possible d'accepter certaines reconnaissances moyennant certains transferts.

Ensuite, j'ai pris des mesures pour réduire la diminution de 3 à 1 %, ce qui a soulagé le secteur qui s'attendait à pire. Je rappelle qu'en Flandre, la diminution atteint 5 % et que, partout ailleurs, les coupes budgétaires peuvent aller jusqu'à 10 voire 25 %. La diminution de 1 % s'applique à tous les contrats-programmes et le secteur de l'éducation

permanente a été entièrement immunisé. On est donc loin d'économies fracassantes. En 2015, lors de la présentation du budget, tout le monde a d'ailleurs été soulagé et la presse a reconnu que la culture était protégée. Lors de l'ajustement budgétaire, aucune économie complémentaire n'a été réalisée dans ce secteur.

Je pourrais comprendre que ce dernier envoi des lettres catastrophées si on faisait des coupes budgétaires. Or ce n'est pas le cas. Nous nous sommes battus pour ce secteur qui subit moins d'économies que prévu lors des négociations. On a évité le moratoire et on a même revalorisé un tout petit peu l'aide à la création et les politiques pour la culture à l'école. Je dispose d'une enveloppe fermée et je ne suis pas irresponsable. Je ne peux pas assumer les demandes de reconnaissance. Elles explosent et entraîneraient un dépassement de l'enveloppe dans les années à venir.

Je n'aime pas donner de fausses espérances. Nous essayons de dégager des marges budgétaires, notamment en vue de l'optimalisation que nous sommes en train de réaliser. Nous aurons l'occasion d'en discuter lors de l'examen du décret-programme. Nous devons revoir certaines choses qui ne méritent pas d'être financées à ce point afin de donner des moyens supplémentaires par exemple aux CEC ou aux centres culturels. Le secteur du théâtre est lui aussi très demandeur.

Il faut déterminer, de manière correcte, limitée et transparente, les budgets disponibles pour les opérateurs avant qu'ils ne procèdent à toutes les démarches administratives. Je préfère dire qu'aucune nouvelle reconnaissance ne sera accordée pour 2015 et 2016. Cela ne concerne donc que deux années et qu'un nombre limité de projets. Le financement existant est maintenu. Tout ceci sera prévu dans le décret-programme. Nous allons d'ailleurs lancer un appel à projets de 200 000 euros pour 2015-2016 en faveur des CEC, en vue d'associer les artistes et les écoles. Les centres culturels ne perdent pas un euro. Ils ne disposent cependant pas encore des moyens qui leur ont été promis lors d'un refinancement à venir. Ils ne perdent que le fameux pour cent des contrats-programmes.

Par ailleurs, j'ai passé des heures, des jours et des week-ends à rencontrer les instances d'avis et à analyser la situation du secteur théâtral. Les décrets portant sur les CEC et sur les centres culturels étant récents, il est maintenant nécessaire de s'atteler au secteur du théâtre. J'ai rencontré hier le représentant du Conseil de l'aide aux projets théâtraux (CAPT). Je fais de même aujourd'hui et demain avec ceux du Conseil de l'art dramatique (CAD) et des jeunes compagnies et, en général, avec tous les acteurs du monde théâtral.

Que veulent-ils? Un refinancement. Le CAPT m'invite à changer les lignes budgétaires et à réinvestir dans la création et non dans les institutions ou les centres. Les jeunes compagnies nous

demandent de l'argent pour rééquilibrer leur situation face aux théâtres. Ces derniers nous signalent que la Fédération Wallonie-Bruxelles leur enjoint de mieux rémunérer les artistes et d'en engager. Nous allons leur imposer des règles. Notre note est visionnaire et assez claire. Elle apporte de vrais changements à la politique théâtrale. Mais avec quels moyens? Tous en veulent davantage. En faisant le total de ce qui est demandé, nous arrivons à dix millions d'euros de plus alors que le budget qui leur est alloué s'élève déjà à dix millions! Nous ne pouvons toutefois pas négliger leurs demandes. Les théâtres sont eux aussi importants. Les jeunes compagnies sont fabuleuses et pleines de talent. Il y a encore la danse, la musique, les festivals, la musique classique, les orchestres et le passage au numérique pour lequel les opérateurs disent qu'ils ne sont encore nulle part.

Voilà la situation. Je vais tout faire pour éviter les coupes budgétaires. Je veux une meilleure gestion du secteur culturel. Les moyens y sont mal utilisés. Nous devons trouver la manière de mieux financer la création, de mieux payer les artistes et d'en engager de nouveaux, de budgétiser de nouvelles politiques et les centres. Nous devons optimiser les moyens alloués à ce secteur. Il faudra oser faire des choix.

Je ne vais cependant pas, pour faire plaisir à un secteur, en déplumer d'autres! C'est pourtant ce qu'ils demandent tous. Je veux bien les entendre, mais il faut alors auditionner tous les secteurs avant de faire l'addition de toutes leurs demandes et de les analyser en fonction du budget. Le faire avec vous ne me pose aucun problème. Ce secteur est passionnant, mais il doit changer. Des budgets sont mangés par le coût des infrastructures, par des structures trop lourdes et par un appareil administratif trop important avec nombre de directeurs et de sous-directeurs par exemple. Beaucoup trop de ces structures accaparent le budget destiné à la création, à l'innovation et à l'artistique.

Ce sont des institutions qui coûtent cher et dont le budget n'est pas toujours dévolu à la création. Or si vous écoutez l'ensemble du secteur, la priorité est de refinancer avant toute chose les artistes et la création. Vous savez que les artistes ne sont pas payés lors des répétitions. Les théâtres sont cadénassés, car leur budget n'est pas indexé. Ils engagent dès lors de moins en moins d'artistes. Le secteur de la culture est plein de priorités contradictoires. On ne peut accepter les demandes de tout un chacun, c'est financièrement intenable.

J'ai passé énormément de temps à rencontrer chacun des acteurs culturels concernés. Ils n'ont rien à nous reprocher. Simplement, nous ne sommes pas encore capables d'assumer les promesses faites hâtivement par une majorité qui n'avait pas les moyens de les assumer. Une autre rencontre est prévue demain à mon cabinet. Aucun dossier n'est délaissé. Seules les reconnaissances

posent problème, car nous avons un souci budgétaire.

Quant aux remarques concernant la concertation, je m'étonne un peu. En effet, dès mon arrivée j'ai lancé la première coupole de concertation de l'opération *Bouger les lignes*. Elle fonctionne très bien et se conclura par des recommandations. Les artistes se sont mobilisés, j'ai rencontré l'ensemble du secteur théâtral qui est ravi. Il considère que ses priorités sont rencontrées. Dans ma note, je n'ai promis aucun financement. Je compte plutôt sur l'optimisation; le secteur du théâtre devra trouver des marges et s'organiser autrement. Il faudra faire des choix, notamment prévoir des services en commun, un rééquilibrage en faveur des différentes compagnies. J'en suis parfaitement conscient, mais cela demande du temps.

Quant à l'opération *Bouger les lignes*, les responsables avec qui je me suis entretenue, notamment M. Caputo, remettront leurs conclusions en septembre. Une partie de ces conclusions est déjà intégrée à la vision future du paysage théâtral. Nous pourrions en reparler le 22 juin. Cette opération est ouverte à tous et peut se faire en ligne. Elle est menée de manière décentralisée via l'Observatoire des politiques culturelles (OPC), culture.be et l'ensemble des opérateurs. Elle est totalement gérée par le secteur. Je m'étonne, vu l'enthousiasme suscité par cette opération, que l'on me demande d'être claire dans mes conclusions alors que le processus est en cours. Selon l'agenda du secteur, il serait préférable de débattre à partir du mois de septembre.

Enfin, il est évident que la gestion des centres culturels peut être améliorée, notamment le travail de diffusion et le rapport avec les écoles. Le problème n'est pas uniquement budgétaire, ces centres ont également des missions à remplir. Ils sont nombreux à le faire correctement, mais ce ne sont pas les seuls acteurs de la culture. Certains acteurs ont reçu moins de financement que d'autres.

Sachant que je n'aurai aucun subside supplémentaire, je dois éviter de satisfaire massivement un secteur en pénalisant un autre. Mon travail actuel est de consulter un maximum d'acteurs pour trouver des marges. C'est pourquoi les reconnaissances sont suspendues uniquement pour l'année 2015-2016. Nous espérons trouver des marges pour 2017, quand l'opération sera terminée.

En attendant, les centres en question peuvent répondre à des appels à projets. À côté du financement structurel, il existe d'autres possibilités financières plus ponctuelles, par projet. Il n'y a pas péril en la demeure.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Madame la Ministre, vous commencez presque chacune de vos interventions en renvoyant une part de la responsabilité aux négociateurs de votre accord de majorité comme si vous n'aviez rien à y voir.

C'est tout de même votre propre parti et votre partenaire de majorité qui ont signé ce texte. S'ils n'ont pas pris la peine de vous consulter, ce n'est de la faute de personne. En tout cas, ce ne sont certainement pas les secteurs qui doivent en pâtir. C'est avec une facilité déconcertante que vous en incombez la responsabilité à votre propre parti! Vous agissez de même par rapport aux décisions prises par la précédente majorité. Que je sache, le ministre du Budget était M. Antoine. C'était sans doute celui qui avait la vue la plus claire sur les perspectives budgétaires de notre institution. Je trouve cocasse que ce soit vous qui renvoyiez la balle à un membre de votre parti.

Je comprends bien le contexte budgétaire dans lequel vous essayez de travailler. Encore une fois, vous dites avoir évité le pire! Pour vous, c'est un peu moins grave que ce que votre majorité avait annoncé au départ. Ce n'est donc pas exactement 3 %, c'est un peu moins. Je ne dis pas que les perspectives budgétaires sont faciles. Je pourrais même vous suivre quand vous dites qu'il n'y aura pas de nouvelles reconnaissances avant 2016 ou 2017. Le message doit être le plus clair possible. Vous ne pouvez pas faire des miracles et reconnaître de nouveaux acteurs. Dans les informations que nous recevons, ce ne sont pas tellement les nouveaux acteurs qui s'expriment, ce sont ceux qui ont l'impression que même en étant reconnus, même en répondant aux conditions imposées par les comités d'avis, ils ne reçoivent pas de réponse claire de votre cabinet sur la possibilité de poursuivre normalement leur travail avec les moyens existants. Ils ne demandent pas plus. Ils se sentent exclus de la concertation. Vous dites que la concertation ne se déroule pas directement avec votre cabinet, mais à travers le processus de *Bouger les lignes*.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Cela se passe dans les deux sens. Ils ont tous été informés. Et en même temps, il ne faut pas oublier l'opération *Bouger les lignes*. Les informations sont claires; elles ont été données. Je les communique ici tous les quinze jours. Par ailleurs, ils sont informés lors de nos rencontres...

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Si je vous comprends bien, tous les acteurs déjà reconnus ont des assurances sur leur budget et sur les moyens de fonctionnement; il n'y a aucune ambiguïté. Ils ne doivent pas attendre de nouvelle réponse. Vous ajoutez que les concertations concernant ces acteurs ont eu lieu et se poursuivent régulièrement. Comment expliquer qu'ils disent exactement l'inverse? Seraient-ils tous à botte de quelqu'un et essaieraient-ils de vous ennuier? Où se situe exactement le problème?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Il est normal que chaque acteur veuille accroître ses recettes et cherche les moyens d'y arriver. Tout le monde demande une augmen-

tation, soit par courrier, soit par contact individuel, soit via le parlement ou le ministre de tutelle, soit via les élus locaux. Les demandes de refinancement dans tous les secteurs affluent par toutes les voies possibles. En l'occurrence, c'est un moyen comme un autre qui est légitime. Cependant, les rencontres ont lieu; les textes et mes propos sont clairs. Avez-vous entendu des annonces d'économie importante dans ce secteur?

Ces acteurs demandent en fait des perspectives précises sur les augmentations possibles sur la base de l'application du décret. Tout dépendra de l'évolution du budget et des choix budgétaires. On sait toutefois que le solde est déjà important et ne permet pas de grands espoirs venant de l'extérieur pour 2016 et 2017. Cependant, en interne, nous pouvons opérer des choix budgétaires qui dégagent des marges, optimisent le système et permettent des transferts entre allocations de base. Nous prendrons ces décisions ensemble durant l'année 2016. C'est pour cela que les suspensions ne sont prévues que pour 2015 et 2016. Nous allons prendre le temps de réfléchir sur l'affectation des marges retrouvées; c'est possible, mais cela demande parfois du courage. Toucher à un poste entraîne inévitablement des réactions, mais si on n'agit pas, il est impossible de dégager des marges, puisque nous travaillons selon le principe des vases communicants. C'est là que réside la difficulté.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Dans cette interpellation, nous avons entendu votre point de vue. J'entends bien qu'avant 2016 et 2017, les seules marges budgétaires possibles viendront de la réorganisation du travail par le secteur lui-même. Il devra définir des priorités dans l'ensemble du budget de la culture. Nous verrons ce qu'il en sera après 2017.

À ce stade, j'ai bien entendu vos réponses. Nous rencontrerons les acteurs du secteur pour entendre leur point de vue et le confronter au vôtre. Je me permettrai de revenir vers vous le cas échéant pour compléter notre information.

M. le président. – L'incident est clos.

2 Questions orales (Article 81 du règlement)

2.1 Question de Mme Valérie De Bue à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Site Daardaar.be»

Mme Valérie De Bue (MR). – Le site daardaar.be vient d'être lancé. Ce projet mérite notre attention dans une société où les informations peuvent être déformées en raison d'a priori. L'objectif est de traduire en français des articles

parus dans les journaux néerlandophones du pays. Cela permettra aux lecteurs qui ne sont pas bilingues ou qui souhaitent simplement connaître ce qui se fait ailleurs d'accéder à des informations de qualité.

Pour se développer, les initiateurs du projet cherchent des fonds, qu'ils soient privés ou publics. Ainsi, ils ont déjà rendez-vous avec la ministre flamande de la Culture. Quant à vous, les avez-vous déjà rencontrés?

On parlait, voici quelques mois, de ponts à créer pour la culture musicale. Projetez-vous de travailler dans le même sens pour ce site?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Bien que présentant un intérêt certain pour la compréhension mutuelle de nos Communautés, ce site ne traite pas spécifiquement de matières culturelles. Cette initiative, lancée grâce au financement de la Région wallonne, vise à traduire en français des articles et éditoriaux des journaux flamands jugés intéressants pour un lecteur francophone. Je n'ai reçu à ce jour aucune demande de subside. Ce projet est intéressant, mais il ne fait pas partie de mon *core business*.

Mme Valérie De Bue (MR). – J'étais enthousiasmée par l'intérêt de la ministre de la Culture flamande. Je prends acte du désintérêt de la ministre de la Culture francophone.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Ce n'est pas un manque d'intérêt. Je n'ai pas été sollicitée pour cette initiative qui n'est pas à proprement parler culturelle. Je suis ravie du lancement de ce projet passionnant et qu'il soit subventionné par la Région wallonne. Je peux vous citer aussi tout ce qui me plaît dans les autres compétences et les niveaux de pouvoir. Je dis simplement que ce site ne relève pas des miennes.

Mme Valérie De Bue (MR). – J'en déduis que si vous êtes sollicitée de manière plus officielle, vous y répondrez plus favorablement.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Nous venons d'avoir ce débat. La vraie priorité quand on manque de moyens, c'est de les affecter aux politiques réellement culturelles.

Mme Valérie De Bue (MR). – J'acte avec tristesse que vous estimez que ce projet n'a pas d'intérêt culturel et qu'il ne fait pas partie de vos priorités. J'en suis désolée.

2.2 Question de M. Olivier Maroy à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Stand-by du concours de création de format TV»

2.3 Question de Mme Véronique Salvi à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Plan « TV »»

M. le Président. – Je vous propose de joindre ces deux questions (*assentiment*).

M. Olivier Maroy (MR). – Le concours de création de formats télévisuels lancé par votre prédécesseure, Fadila Laanan, est en stand-by.

En 2013 et 2014, deux bourses de 150 000 euros avaient été débloquées par le centre du cinéma pour organiser ce concours. Ces bourses ont permis à huit lauréats de produire un pilote avec à la clef de jolis succès, notamment *Le banquet*, un jeu culinaire diffusé récemment à la RTBF qui a connu un franc succès d'audience puisqu'il a réalisé 15 % de parts de marché; 230 000 téléspectateurs ont suivi le programme qui pourrait d'ailleurs revenir un jour sur la chaîne. Lors du Mipcom à Cannes, plus d'une trentaine de pays se sont montrés intéressés par une adaptation de ce programme.

Le problème, c'est qu'il est impossible de savoir si ces bourses seront reconduites. Le Centre du cinéma dispose d'un budget pour lancer le concours 2015, mais il attend votre aval.

J'ai rencontré hier plusieurs producteurs de notre Fédération. Ils sont inquiets parce que ce concours leur donnait une réelle possibilité de développer de nouveaux concepts.

Pourquoi ce concours de formats télévisuels est-il en stand-by? Comptez-vous reconduire ce concours en 2015? Selon mes informations quinze à vingt projets auraient été introduits.

Envisagez-vous d'autres pistes pour encourager la production de nouveaux formats de télévision?

Mme Véronique Salvi (cdH). – Comme vient de le dire mon collègue, le Plan TV vise à soutenir la création de formats télévisuels originaux et novateurs en Belgique francophone. Cela concerne des programmes de toute nature, notamment des magazines, des talkshows, des jeux et de la télé-réalité.

Ce plan vise à aider nos chaînes de télévision à diversifier leur programmation tout en augmentant leur ancrage local, à donner à nos producteurs télévisuels la possibilité de s'exporter et à reconquérir les parts de marchés perdues par nos chaînes au profit de la concurrence française. Il se décline en cinq volets: formation à la créativité télévisuelle; possibilité, pour les producteurs, de bénéficier gratuitement d'une consultance spécialisée; organisation d'un concours afin de bénéficier d'un budget pour produire des pilotes; diffusion d'une newsletter compilant les tendances et opportunités du marché international des for-

mats télévisuels; enfin, organisation de rencontres professionnelles.

Deux organismes sont concernés par ce plan: d'une part, le CSA qui possède une enveloppe de 70 000 euros à répartir sur deux ans et, d'autre part, le Centre du cinéma qui a débloqué deux bourses de 150 000 euros dans le but d'organiser le concours.

Est-il exact, Madame la Ministre, que vous avez demandé au Centre du cinéma de suspendre l'organisation de ce concours? Sans ce concours, le plan TV ne risque-t-il pas de tomber à l'eau? Quelles pistes pourraient favoriser ce type de création malgré la situation budgétaire? Ne pourrait-on envisager un financement par la Région dans la mesure où l'on tente d'aider des entrepreneurs à se faire une place dans un marché économique difficile?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Cet appel à projets a été lancé en 2013 par la ministre en charge de l'Audiovisuel.

Je ne suis pas en charge de cette matière. Mon collègue M. Marcourt a lancé un plan de soutien à la production indépendante de programmes télévisuels de flux afin de favoriser l'émergence d'un marché dynamique et pérenne. Ce plan comporte trois axes: l'information, la production et la mise en réseau.

Il n'y a eu qu'un seul projet touchant au tutorat. D'autres projets présentaient des éléments intéressants, mais l'ensemble n'était pas vraiment probant.

Le Centre du cinéma a lancé un questionnaire afin de déterminer si l'argent consacré à l'audiovisuel ne pourrait pas être mieux utilisé pour d'autres besoins urgents. C'est la raison pour laquelle il n'a pas été décidé de relancer les appels à projets. Dans ce cadre, nous constatons que notre cinéma a un besoin urgent d'une campagne de promotion et de soutien à la diffusion et notre télévision manque cruellement de programmes de promotion culturelle pour nos artistes et pour nos théâtres.

Ces domaines constituent des pistes de soutien qui peuvent transformer des appels à projets. Je ne dis pas que ce plan ne sera pas mis sur pied, mais, à la lumière de l'analyse des besoins réalisée par le Centre du cinéma, j'ai fait part, dans ma note de prospective que j'ai soumise au secteur du cinéma lors de la présentation du bilan, des grands enjeux définis par ce même Centre du cinéma. Parmi ceux-ci, nous constatons que notre cinéma francophone n'est pas assez suivi, vu, connu et diffusé en Belgique. Ces projets peuvent être développés avec les centres culturels dans le cadre de l'aide à la diffusion. Nous travaillons actuellement à l'élaboration d'un plan de promotion et de diffusion du cinéma qui mérite un soutien financier.

Depuis la suppression de certaines émissions, nous sommes confrontés à un manque de promotion, de connaissance et d'accès à l'information pour nos artistes et pour nos initiatives culturelles à la télévision. Des projets audiovisuels peuvent être imaginés par toutes les télévisions ou grâce à internet pour développer ce type d'outils.

Nous n'avons pas mis fin au projet, mais nous travaillons actuellement sur ces pistes avec les responsables du Centre du cinéma afin de répondre aux enjeux majeurs que le cinéma et le secteur audiovisuel ont relevés. Vu la pénurie de moyens financiers, il serait peut-être préférable de les orienter vers les besoins urgents.

M. Olivier Maroy (MR). – Je vais être un peu long, car ce dossier me tient vraiment à cœur. Hier, une réunion de suivi du Plan avait pour sujet l'émergence de nouveaux formats en télévision. Il y avait là du beau monde: des responsables de M6 et d'Endemol qui étaient venus partager leur expérience avec les producteurs et les diffuseurs de notre Fédération. J'étais le seul élu à participer à cette réunion. C'est dommage parce que ces professionnels auraient bien aimé expliquer aux élus de la majorité à quel point le secteur de la production pour la télévision peut être porteur non seulement de réalisations concrètes et de créativité, mais aussi d'emplois.

Regardez, Madame la Ministre, le mouvement qui s'est enclenché il y a une vingtaine d'années en Flandre. Ce secteur a été encouragé et les résultats sont au rendez-vous. Il y a d'abord une série de sociétés de production qui ont vu le jour, dont la plus connue est Woestijnvis, qui attire même d'éminents journalistes francophones à l'exemple de Christophe Deborsu. La production est foisonnante. Les télévisions flamandes sont friandes de ce genre de rendez-vous, ces productions occupent une place très importante dans la grille de la VRT, mais aussi de Vier ou de VT.M. Ce secteur de la production audiovisuelle représente pas moins de dix mille emplois rien que pour la Flandre, sans parler des emplois induits dans l'industrie culturelle. Grâce à la télévision, on peut promouvoir ce que les Flamands appellent des BV, des *Bekende Vlamingen*. On crée ainsi des vedettes. Si ces personnes se produisent ensuite sur la scène d'un théâtre, cela attire du public. C'est bénéfique pour le théâtre.

Du côté francophone, on bricole. Nous sommes sans doute parmi les derniers à ne pas développer notre production propre alors que partout dans le monde, les meilleurs réalisateurs, les plus grands acteurs, les budgets les plus importants sont dirigés vers ce nouvel eldorado de la création culturelle et populaire.

Madame la Ministre, j'ai bien entendu votre réponse. Je puis être d'accord avec vous en partie. Je veux vous faire remarquer toutefois que vous confondez deux choses. Je vous ai déjà interpellé sur le besoin de dynamiser notre production ciné-

matographique, mais c'est un autre dossier. Nous parlons aujourd'hui des formats pour la télévision: les émissions culinaires, les documentaires. Par exemple *Une brique dans le ventre* est une de ces émissions produites par une «boîte» indépendante. Le problème est que si nous voulons que se créent des sociétés, il faut les encourager. Le Concours de format n'est sûrement pas la seule formule possible pour faire émerger ces productions, mais il avait le mérite d'exister. En 2013 et 2014, ce sont huit bourses de 37 000 euros qui ont été accordées. Il faut bien comprendre que ce montant peut représenter jusqu'à 25 % de l'investissement nécessaire. Nous devons réfléchir à d'autres moyens pour favoriser le secteur du cinéma ou de la production pour la télévision. Ma collègue a mentionné quelques pistes, comme des incitants fiscaux. En attendant la réalisation de ces idées et en espérant qu'elles soient novatrices, il me faut tirer la sonnette d'alarme: une vingtaine de projets ont été déposés pour le concours 2015. Si l'on ne distribue pas les bourses, on va tuer dans l'œuf la créativité.

Je vous encourage donc à réfléchir certes, mais surtout à ne pas supprimer les bourses de 2015.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Je voudrais remercier Mme la ministre, car je sais que le dossier n'est pas simple. Aujourd'hui, chacun est de plus en plus demandeur d'investissements dans son propre secteur et choisir, c'est renoncer.

Je peux entendre les répartitions différentes de compétences puisque, conformément à la volonté du gouvernement de pouvoir identifier un ministre des médias. À la différence de Mme Laanan, Mme Milquet ne réunit pas dans ses compétences les médias et l'audiovisuel, mais je pense que ce serait une erreur que de scinder télévision et développement du cinéma. Si le cinéma peut être considéré comme un art noble en matière de production, son développement économique passe aussi par le média télévisuel, qui n'est peut-être pas toujours apprécié par certains réalisateurs, mais qui est néanmoins un outil avec lequel ils devront continuer à travailler.

Mettre à mal le Plan TV nuit évidemment aussi à un secteur économique et cinématographique qui peine à exister sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ailleurs, notamment. Je plaiderai donc pour que le Plan TV puisse continuer à être soutenu et développé en pleine cohérence avec une vision du développement économique, raison pour laquelle j'en appelle éventuellement à un contact avec la Région wallonne et également avec le secteur de l'audiovisuel et des médias. En période de difficultés économiques, je pense qu'il faut se serrer les coudes et se concerter pour tenter de maintenir des outils qui, malgré tout, font leurs preuves.

2.4 Question de M. Nicolas Tzanetatos à

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Réforme des instances d'avis»

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Madame la Ministre, je reviens sur la déclaration de politique communautaire dans laquelle vous indiquez vouloir réformer les instances d'avis du département de la Culture. À l'époque, j'avais marqué tout mon soutien sur cette volonté manifestée. Toutefois, après un an d'année parlementaire, je pense que vous n'avez pas beaucoup avancé sur ce point. Pouvez-vous nous dire dans quel délai on peut espérer voir cette refonte aboutir? Cette réforme vise-t-elle uniquement à revoir la composition de ces instances ou bien à modifier aussi leurs missions et leurs modes de fonctionnement?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – J'ai rencontré presque toutes les commissions d'avis à la faveur de la concertation. Je leur ai demandé de plancher sur leur propre vision de la réforme. Certaines m'ont déjà fait part de leurs réflexions et suggestions, d'autres ne tarderont sans doute pas à réagir. Dans le secteur du théâtre, il y a déjà des pistes.

Je me propose de rédiger une note d'orientation sur la réforme des instances d'avis pour la fin de l'année, au terme de la concertation. J'ai une idée assez claire de simplification en tête, mais je voudrais voir si elle correspond aux attentes et comment nous pourrions la construire ensemble. L'objectif est d'avoir des commissions d'avis resserrées, soutenues, moins cloisonnées, fonctionnant sur la base d'une procédure accélérée, beaucoup moins lourde sur le plan administratif, et responsables de la gestion de leur budget, le tout avec moins d'immixtions politiques.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Les pistes lancées semblent satisfaisantes. Je reviendrai vers vous au début de l'année 2016 pour prendre la température.

2.5 Question de M. Nicolas Tzanetatos à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mise à jour des données présentées sur le site culture.be»

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Le site culture.be, portail officiel de la Culture en Fédération Wallonie-Bruxelles, permet aux professionnels du secteur, mais aussi à tout un chacun d'obtenir de nombreuses informations sur la Culture en Communauté française. Procédure d'obtention de subventions, offres d'emplois, articles de fond, liste des subventions accordées et contrats-programmes des opérateurs subventionnés sont autant d'informations utiles que l'on peut trouver sur ce

portail.

C'est plus particulièrement à propos de la liste des subventions accordées, ainsi que des contrats programmes d'opérateurs subventionnés, que je souhaite vous interroger aujourd'hui. Il semble en effet que les mises à jour ne soient pas systématiques et que, à mon sens, la transparence ne soit pas optimale. On note ainsi que la liste des subventions accordées s'arrête à 2013 – pas encore d'informations pour 2014 – et surtout que, pour les contrats-programmes et les conventions, de nombreux liens ne sont pas du tout à jour. On ne trouve en effet pas systématiquement les avenants et, dans certains cas, les derniers contrats-programmes signés n'ont même jamais été mis en ligne. À titre d'exemple, les informations pour le Centre culturel régional de Charleroi s'arrêtent à 2007, celles relatives à Louvain-la-Neuve à 2012, celles de Braine-l'Alleud à 2012, celles du Brabant wallon à 2012, celles de Namur à 2012, celles du Manège à Mons à 2011, etc.

Pouvez-vous dès lors nous dire, Madame la Ministre, pour quelles raisons les mises à jour ne sont pas faites plus régulièrement? Êtes-vous en mesure de nous dire quand on peut espérer voir la liste des subventions accordées en 2014 publiée sur le portail? Pour les contrats-programmes et les conventions, pouvez-vous nous indiquer comment se passent les mises à jour? Qui en a la responsabilité? Peut-on espérer voir les derniers documents en vigueur pour chaque site publiés prochainement? Si oui dans quel délai?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je partage votre questionnement, Monsieur Tzanetatos.

La mise à disposition des contrats-programmes, des conventions et des avenants sur culture.be est prise en charge par les services de l'administration générale de la Culture, chacun pour la partie le concernant. Il leur incombe donc de mettre en ligne les nouveaux documents, au fur et à mesure de leur approbation. Outre l'instruction générale donnée en ce sens annuellement, le service concerné est systématiquement interpellé, en cas de lacune ou d'erreur, afin d'assurer la mise à jour de ce délai.

Durant l'année 2014 s'est produit un problème technique d'envergure qui a provoqué la perte d'une partie substantielle des documents chargés avant 2014, contraignant les services à encoder à nouveau manuellement chacun des contrats-programmes, conventions et avenants. Cette opération, quoique bien avancée, n'est à ce jour pas encore finalisée dans tous les secteurs, notamment en ce qui concerne les centres culturels, comme vous le pointiez justement.

Quant à la liste des subventions accordées en 2014, elle sera disponible, au plus tard au moment de la sortie du rapport annuel *Focus culture 2014*, mi-juin.

J'en conviens, évidemment, il faut complètement revoir ce site et la manière de l'alimenter, les contenus, la régularité par rapport aux décrets et assurer une transparence totale sur les flux de subventions. J'ai l'intention d'organiser une rencontre avec l'administration et de lui demander un projet d'aménagement du fonctionnement, de la visibilité et de la dynamique du site. Le cas échéant, en recourant à l'externalisation pour certaines prestations.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Je compte sur votre bonne volonté, Madame la Ministre, pour activer les choses.

2.6 Question de M. Olivier Maroy à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Frais d'assurance des musées de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les expositions temporaires»

M. Olivier Maroy (MR). – Pour organiser une exposition digne d'intérêt, les musées doivent souvent faire appel à des artistes ou à des œuvres célèbres, ce qui implique, par conséquent, des coûts importants en termes d'assurance. Évidemment, plus l'artiste ou l'œuvre sera coté(e), plus les frais d'assurance seront élevés, mais plus l'artiste sera célèbre, plus l'exposition attirera du monde. C'est un cercle vicieux, mais c'est une réalité à laquelle sont confrontés nos musées.

J'ai entendu que pour certains musées, 40 % des coûts d'exposition concernent les primes d'assurance, ce qui n'est pas négligeable. Dans notre période de diète budgétaire, tout le secteur culturel est touché, y compris nos musées. Diminuer leurs coûts d'assurance pourrait certainement les aider.

Madame la Ministre, pouvez-vous me renseigner sur les frais d'assurance exposés par les musées dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour des expositions temporaires? Quel est, en moyenne, s'il est possible d'obtenir ce chiffre, le pourcentage du budget qui y consacré? Ne serait-il pas intéressant de songer à un système de garantie mise en place par la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de soutenir le niveau et la fréquence d'exposition des œuvres prêtées? En effet, nos voisins comme la France, l'Espagne ou la Grande-Bretagne ont mis en place des systèmes de garantie étatique dans cette perspective.

Par ailleurs, la Commission européenne a effectué, en 2010, une étude portant sur la manière dont 31 pays assurent les œuvres prêtées et sur la manière dont fonctionnent les garanties étatiques là où elles ont été introduites. Cela pourrait être un outil intéressant pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Qu'en pensez-vous, Madame la Ministre?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Il s'agit d'une question plutôt technique, à laquelle il n'est pas toujours aisé de répondre précisément. Les musées gèrent eux-mêmes les expositions qu'ils organisent et la Fédération n'intervient pas à ce niveau. La Fédération n'a donc accès ni aux données financières ni aux budgets précis des expositions des musées puisque ceux-ci sont autonomes, constitués en personnalité juridique complètement indépendante. Je pense d'ailleurs qu'il serait intéressant de faire réaliser une étude de marché afin d'avoir une vision généralisée de ce que paient les musées. Là aussi, on pourrait, dans les outils d'optimisation, prévoir des marchés en commun pour réduire les coûts.

La variabilité des paramètres dont il faut tenir compte pour définir ce que serait le coût final de l'assurance est un second élément. On peut indiquer que le coût d'assurance varie notamment en fonction du nombre d'œuvres, de la cote des artistes, des risques couverts. Les primes d'assurance sont donc variables en fonction du type et du lieu d'exposition. Certains musées possèdent, à l'image du dispositif que la Fédération a adopté pour sa propre collection, une assurance dite assurance globale qui permet de réaliser des expositions selon un forfait inclus dans le coût global. Cette formule permet de réduire les frais d'assurance, mais dans certains cas, une assurance plus spécifique est exigée.

(Mme Milquet doit quitter précipitamment la séance)

3 Ordre des travaux

M. le président. – La ministre devant partir, je propose de lever la séance.

La question orale de M. Pierre-Yves Dermande à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Avenir du plan « TV »», est retirée.

Les questions orale à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, de M. Philippe Knaepen, intitulées «Rencontre entre Mme la ministre et son homologue du gouvernement français, Fleur Pellerin» et «Augmentation du syndrome de la tête plate chez les nourrissons», de M. Ruddy Warnier, intitulée «Statut d'artiste», de Mme Savine Moucheron, intitulée «Baisse d'emprunts de livres en bibliothèques», de M. Patrick Prévot, intitulée «Fonds destinés au soutien à la culture francophone», de Mme Isabelle Emmery, intitulée «Note d'orientation relative au théâtre pour les cinq prochaines années», de M. Hamza Fassi-Fihri, intitulée «Hip hop», de Mme Véronique Salvi, intitulées «Ouverture du guichet des arts à Charleroi» et «Condamnation de la Belgique par le Conseil de l'Europe concernant les châtiments corporels», de Mme Valérie De Bue, intitulée «Accueillantes qui arrêtent leurs activités en Brabant wallon», de Mme Anne Lambelin, intitulée «Insuffisance de places d'accueil pour la petite enfance», de Mme Muriel Targnion, intitulée «Possession d'un brevet de secourisme dans les milieux d'accueil», de M. Georges-Louis Bouchez, intitulée «Mise à l'ordre du jour du Comité de concertation de la question des enfants d'un parent détenu», de Mme Véronique Durenne, intitulée «Bébébus», et de M. Benoit Drèze, intitulée «Position de sommeil des bébés», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– L'heure des questions et interpellations se termine à 12 h 10.